

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 30 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), , K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, , E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE (proc de J SEBASTIEN), JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, B SOUCHE, F CHASSON, A ROUSSET, TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 46
Procurations : 6
Votants : 52
Absents :

Date de convocation : 24/07/2020

Secrétaire de séance : Cécile FAURE

Absents : .

En présence des suppléants non votants : S CAVIGGIA, P AYMARD, JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes handicapées.

L'article L2143-3 du CGCT prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent en plus la compétence "transports" ou "aménagement du territoire".

Elle est présidée par le président de l'EPCI et, est composée notamment d'élus, de personnes handicapées, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, à savoir :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Toutefois, les missions d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont limitées aux seules compétences institutionnelles de l'EPCI.

Les communes peuvent transférer une ou plusieurs missions de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées à la commission intercommunale grâce à une convention signée entre les communes et l'EPCI.

Concernant les élus, la commission est composée d'un représentant par commune, en plus du Président de la CCBA.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 52 | Bulletins nuls : 0 | Suffrages exprimés : 52

Majorité : 27

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-38-
DE
Date de télétransmission : 10/08/2020
Date de réception préfecture : 10/08/2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour composer la Commission Intercommunale d'Accessibilité des personnes handicapées :

Commune	Titulaires Nom Prénom	Fonction	Commune	Suppléants Nom Prénom
CCBA	TOURVIELHE Max	Président		
AILHON	BOCCARD Maurice	Adjoint	AILHON	LARDY Jean-Paul
AIZAC	BAUER Rémy		AIZAC	
AUBENAS	FAURE Cécile		AUBENAS	
FONS			FONS	
GENESTELLE	DURAND Jean-François	Maire	GENESTELLE	
JUVINAS	DAMS Thérèse	Adjoint	JUVINAS	JOFFRE Laurent
LABASTIDE	DELAYGUE Alain	Maire	LABASTIDE	ISSARTEL Nadège
LABEGUDE	GROS Cyril	Adjoint	LABEGUDE	DUCHAMP Cécile
LACHAPELLE	SUCHET Colette	Adjointe	LACHAPELLE	EVESQUE Danièle
LAVILLEDIEU	ARNAUD Michel	CM	LAVILLEDIEU	CROS Sylvie
LAVIOLLE	AYMARD Philippe		LAVIOLLE	
LENTILLERES			LENTILLERES	
MERCUER	DOMINIQUE Olivier		MERCUER	DOMERGUE Vincent
MEZILHAC	TEYSSIER Baptiste	Maire	MEZILHAC	FAURE Guy
ST ANDEOL	LAFFONT Juliette		ST ANDEOL	
ST DIDIER	PARGOIRE Caroline		ST DIDIER	MACIEJEWSKI Noël
ST ETIENNE DE B	ANTONY George		ST ETIENNE DE B	
ST ETIENNE DE F	ROUX Philippe	Maire	ST ETIENNE DE F	MARTIN Marie-France
ST JOSEPH	SEBASTIEN Jacques	Maire	ST JOSEPH	COSTE Jacques
ST JULIEN	ARNAUD Jean-Luc	Maire	ST JULIEN	BERNARD Dominique
ST MICHEL DE B	FEUGIER Alain		ST MICHEL DE B	
ST PRIVAT	WIOT Claude		ST PRIVAT	
ST SERVIN	DURAND Luc	Adjoint	ST SERVIN	OLLIVIERO Guillaume
UCEL	GANDON Christian		UCEL	SOULLAVIE François
VALLEES A-A	JOUVE Marie-Cécile	Adjoint	VALLEES A-A	AYMARD Michel
VALS LES BAINS	SOUCHE Brigitte		VALS LES BAINS	
VESSEAUX	CHABERT Michel		VESSEAUX	CAMOIN COSTE Isabelle
VINEZAC	REY Patrick		VINEZAC	DEBARD Thierry

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 31 juillet 2020
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200730-DEL30072020-38-
DE
Date de télétransmission : 10/08/2020
Date de réception préfecture : 10/08/2020